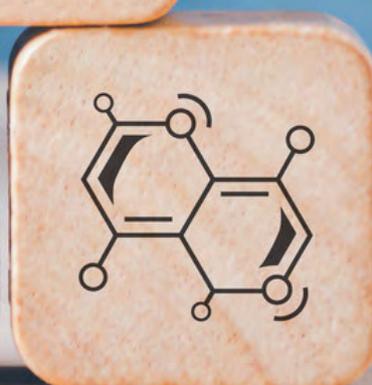


# PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ



Programme d'actions • 2023-2026

*La terre, la mer, l'avenir en commun*

    [saintbrieuc-armor-agglo.bzh](https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh)

 SAINT  
BRIEUC  
ARMOR  
AGGLOMÉRATION

## Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Orientation n°1 : Renforcer les actions de prévention territoriale.....	5
Action 1 : Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès du grand public.....	6
Action 2 : Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé à destination du public jeune.....	9
Action 3 : Repérer les publics en situation de fragilité pour les orienter vers les acteurs et dispositifs appropriés.....	13
Action 4 : Protéger et promouvoir la santé mentale de l'ensemble de la population à l'échelle de l'Agglomération.....	16
3. Orientation 2 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie.....	19
Action 5 : Renouveler l'offre publique de services et de soins à domicile.....	20
Action 6 : Poursuivre l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance.....	23
Action 7 : Sensibiliser la population et les professionnels du soin pour lutter contre la perte d'autonomie et la sédentarité.....	26
Action 8 : Améliorer la lisibilité des dispositifs dédiés aux aidants.....	29
4. Orientation 3 : Améliorer l'offre de soins de premier recours.....	32
Action 9 : Identification d'un « centre de ressources », l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé du territoire.....	34
Action 10 : Poursuivre les accompagnements à l'installation des professionnels de santé libéraux sur l'agglomération.....	37
Action 11 : Accompagner le développement du salariat de médecins généralistes au sein des centres de santé.....	40
Action 12 : Faciliter l'accueil sur le territoire des professionnels de santé de demain.....	43
Action 13 : Soutenir les nouvelles pratiques professionnelles en santé.....	47
5. Orientation 4 : Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire.....	50
Action 14 : Créer un espace de concertation sur la santé à l'échelle des 32 communes du territoire.	52
Action 15 : Renforcer le lien avec les professionnels et l'ensemble des acteurs de la santé.....	54
Action 16 : Favoriser une approche holistique de la santé sur le territoire.....	57
Annexe n°1 : Le Budget annuel prévisionnel du PTS de SBAA.....	60
Annexe n°2 : Projet d'évaluation du PTS de SBAA.....	61
Annexe n°3 : Projet de « bilan annuel » du PTS de SBAA.....	66

## 1. Introduction

Le **Projet Territorial de Santé (PTS) 2023-2026** est la stratégie de l'agglomération déclinée en 4 orientations, 16 actions et 53 mesures opérationnelles à court, moyen et plus long terme.

Ce projet met en exergue une ambition partagée qui vise à « *garantir à tous les habitants du territoire un égal accès à la santé* », selon l'article L.1110-1 du Code de la santé publique. La protection de la santé, étant un droit fondamental de tout individu ainsi qu'un principe à valeur constitutionnelle (*Cons. Const. 15 janvier 1975, n°74-54 DC*), elle peut, malgré la compétence étatique de principe, être renforcée par l'agglomération dans le cadre d'une démarche volontariste.

Au regard des enjeux de démographie médicale, notamment sur les soins de premier recours, des enjeux de répartition équilibrée de l'offre de soins sur le territoire et des enjeux de réponse aux besoins de santé en évolution sur le territoire (vieillesse de la population, pathologies chroniques...), l'agglomération souhaite, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la santé :

- 1) Renforcer les actions de prévention territoriale ;**
- 2) Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie ;**
- 3) Améliorer l'offre de soins de premier recours ;**
- 4) Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire.**

Pour déterminer ce programme d'actions, un **diagnostic** de santé du territoire a été effectué par le cabinet Hippocrate Développement de Novembre 2021 à Février 2022.

Par la suite, une large **concertation** a permis d'identifier les enjeux, de retenir les 4 orientations, puis de formaliser le **programme d'actions** de Mars à Octobre 2022.

Par ailleurs, la précision du cadre d'intervention de SBAA se poursuivra tout au long de la mise en œuvre de ce Projet Territorial de Santé.

En effet, sera inscrit en annexe de ce document le **cadre d'évaluation** du Projet, qui se décline en trois piliers :

- 1) Les objectifs poursuivis par le PTS, c'est-à-dire les effets attendus des actions programmées sur le territoire ;**
- 2) La définition des questions auxquelles l'évaluation annuelle se devra de répondre ;**
- 3) La déclinaison des outils qui seront déployés afin de répondre à ces questions évaluatives.**

L'évaluation annuelle du PTS constituera l'un des éléments d'aide à la décision, pour la déclinaison du projet. Elle sera présentée chaque année aux instances (Comité de suivi restreint, Commission SBAA, Conseil de développement, Comité des partenaires).

Désormais, la stratégie santé peut être présentée de la façon suivante :

Renforcer les actions de prévention territoriale	Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie	Améliorer l'offre de soins de premier recours	Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire
1 – Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès du grand public	5 - Renouveler l'offre publique de services et de soins à domicile	9 – Identification d'un « centre de ressources », l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé du territoire	14 – Créer un espace de concertation sur la santé à l'échelle des 32 communes du territoire
2 – Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé à destination du public jeune	6 – Poursuivre l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance	10 – Poursuivre les accompagnements à l'installation des professionnels de santé sur l'agglomération	15 - Renforcer le lien avec les professionnels et l'ensemble des acteurs de la santé
3 – Repérer les publics en situation de fragilité pour les orienter vers les acteurs et dispositifs appropriés	7 – Sensibiliser la population et les professionnels du soin pour lutter contre la perte d'autonomie et la sédentarité	11 – Accompagner le développement du salariat de médecins généralistes au sein des centres de santé	16 - Favoriser une approche holistique de la santé sur le territoire
4 – Protéger la santé mentale de l'ensemble de la population à l'échelle de l'agglomération	8 – Améliorer la lisibilité des dispositifs dédiés aux aidants	12 – Faciliter l'accueil sur le territoire des professionnels de santé de demain	
		13 – Soutenir les nouvelles pratiques professionnelles et l'innovation en santé	

## 2. Orientation n°1 : Renforcer les actions de prévention territoriale

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la prévention en santé regroupe l'ensemble des actions menées dans le but d'améliorer la santé publique. Elle consiste à éviter l'apparition (**prévention primaire**), le développement (**prévention secondaire**) ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités (**prévention tertiaire**).

Investir dans une politique préventive constitue ainsi une **stratégie durable**. Sur le territoire de l'agglomération, plusieurs actions importantes sont conduites sur le territoire par de nombreux acteurs (France Addictions, la Ligue contre le cancer, l'IREPS, les centres sociaux, etc). Cependant, il apparaît un certain éclatement donnant l'impression d'un **besoin de lisibilité et de coordination** des initiatives. Il s'agit de s'appuyer sur les initiatives existantes et d'en développer de nouvelles afin de faire de la prévention un enjeu déterminant de notre Projet.

L'orientation n°1 dédiée à la Prévention s'articule donc autour de 4 actions :

- **Action 1 : Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès du grand public**
- **Action 2 : Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé à destination du public jeune**
- **Action 3 : Repérer les publics en situation de fragilité pour les orienter vers les acteurs et dispositifs appropriés**
- **Action 4 : Protéger et promouvoir la santé mentale de l'ensemble de la population à l'échelle de l'agglomération**

## Action 1 : Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé auprès du grand public

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les actions de prévention peuvent concerner l'ensemble de la population, quel que soit son état de santé (**prévention universelle**), ou des sous-groupes de populations présentant des facteurs de risque particuliers auxquels ils sont exposés (**prévention sélective**). Les actions menées à destination du grand public font partie de la première catégorie d'intervention.

Divers projets peuvent ainsi se mettre en œuvre. Notamment, le diagnostic de santé réalisé par Hippocrate Développement a souligné le poids important des cancers sur l'état de santé de la population. La mortalité liée à l'alcool et au tabac est par ailleurs supérieure sur le territoire de SBAA par rapport au territoire national. Le diagnostic a également permis d'identifier une surmortalité due au mélanome de la peau. La prévalence de ces cancers pourrait être diminuée avec des actions ciblant le comportement des habitants du territoire.

D'autres enjeux existent, sur lesquels il est également important de poursuivre et renforcer les actions de prévention : les autres cancers, les maladies cardiovasculaires, le surpoids de la population, etc.

### OBJECTIFS

- Contribuer à faire diminuer les cancers liés en particulier à l'exposition solaire ;
- S'inscrire dans la continuité des campagnes nationales de santé publique afin de renforcer la cohérence des actions menées sur le territoire français ;
- Sensibiliser sur les risques de santé liés aux comportements individuels (alimentation, substances psychoactives, anxiété...) ;
- Favoriser la littératie en santé et la prise de conscience collective.

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 1 : Soutenir les campagnes de santé publique aux dates des journées mondiales en lien avec les associations et les acteurs concernés**

Les campagnes mondiales de santé publique offrent l'opportunité de sensibiliser la population aux questions de santé et à leurs enjeux. Tout au long de l'année, de nombreuses journées et semaines sont consacrées à un problème de santé ou une affection particulière (journée mondiale du donneur de sang, journée mondiale de prévention du suicide...).

L'agglomération souhaite en l'occurrence diffuser, à l'échelle du territoire, ces campagnes qui donnent l'occasion à la prévention de marquer son importance et son caractère déterminant sur la santé des individus. Chaque année, seront établies des priorités en fonction de l'actualité et des priorités nationales ou de l'évolution de l'état de santé de la population bretonne donnant lieu à l'accentuation de nos actions sur des sujets particuliers.

#### **Mesure 2 : Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation du Contrat Local de Santé 2019-2024**

Le Contrat Local de Santé (CLS) de l'agglomération, en son Axe 1 « *Promotion de la Santé* », œuvre depuis 2019 sur la diffusion d'actions de sensibilisation destinées à répondre aux enjeux de santé sur le territoire. Le Projet Territorial de Santé a vocation à intégrer l'existant pour les poursuivre ou les réajuster afin de ne plus percevoir le système de santé uniquement du point de vue curatif de la prise en charge car, en effet, la santé ne se résume pas uniquement aux soins. Par ailleurs, l'évolution de la stratégie nationale de santé témoigne de la priorité donnée à la prévention.

#### **Mesure 3 : Structurer une approche thématique de la prévention solaire**

La Bretagne est la région la plus touchée par les cancers de la peau en raison d'une plus faible protection face aux UV. L'agglomération souhaite ainsi sensibiliser la population, comme elle l'a par ailleurs déjà fait les années précédentes, sur les risques face à l'absence de gestes de protection solaire. Plusieurs actions de proximité pourront être mises en œuvre, notamment l'organisation de stands d'information, des conférences ou encore des jeux collectifs de sensibilisation.

## 2023 – 2026

### **Mesure 4 : Etudier les modalités d'expérimentation d'un « bus de prévention itinérant »**

Différents territoires, y compris bretons, expérimentent l'initiative du « bus itinérant » destiné à la prévention (dépistage, check-up, points infos et d'écoute...). L'agglomération étudiera cette éventualité dans les années à venir afin de transformer la prévention en une action de proximité, ambulante et facilement accessible aux populations les plus éloignées des lieux de rencontre habituels.

### **Mesure 5 : Identifier le programme d'actions annuel thématique des prochaines années dans le domaine de la prévention**

La prévention solaire est le sujet thématique de sensibilisation retenu pour 2023. Reste donc à déterminer quels seront les futurs sujets retenus par SBAA dans ce cadre d'intervention. Plusieurs thèmes sont déjà discutés, comme l'activité physique, le sommeil ou encore la prévention du cancer lèvres-bouche-pharynx.

Cette démarche débutera par un recensement des actions menées sur les 32 communes.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget total Orientation n°1 : 15 000,00€

## PARTENAIRES

- Associations de prévention : Addictions France, Ligue contre le Cancer ...
- Communes et Département
- Assurance-Maladie
- Agence Régionale de Santé
- Caisse Primaire d'Assurance-Maladie
- Mutualité Sociale Agricole et Mutualité Française Bretagne
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
- Etc...

## Action 2 : Accentuer les actions de prévention et de promotion de la santé à destination du public jeune

### CONTEXTE ET ENJEUX

La santé des jeunes, au travers de cette fiche action qui leur est dédiée, est retenue comme étant une priorité de l'agglomération. En ce qu'ils adoptent dès leur plus jeune âge des **comportements conditionnant leur avenir** en matière de santé, il apparaît primordial de mener des actions de sensibilisation à leur destination.

Pourtant, la santé n'est **pas une préoccupation unanime** de la jeune génération. Ils sont par ailleurs de **moins en moins bien informés** sur le sujet. Par exemple, en 2021, seulement 47 % des jeunes de 13-18 ans et 51 % des jeunes de 19-30 ans s'estimaient bien informés en matière de santé, contre 66 % et 70 % en 2015. Il convient donc aujourd'hui de pallier à cette désinformation progressive et de faire du public jeune un public réceptif à la prévention.

### OBJECTIFS

- Sensibiliser les jeunes sur les comportements individuels favorables à la santé
- Réduire l'impact des facteurs de risques pour la santé des jeunes
- Créer ou renforcer les relations partenariales de l'agglomération avec les acteurs liés au public jeune

### CONTENU DE L'ACTION

#### Dès 2023

**Mesure 6 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé-jeunesse sur le volet de l'alimentation, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et les différents acteurs**

Les liens entre la nutrition et la santé sont démontrés et de mieux en mieux connus. Dans la continuité du Plan Régional Santé Environnement 4 de l'Agence Régionale de Santé, intégrant pleinement le volet alimentation, les actions de l'agglomération consisteront donc à prendre en compte et agir sur l'ensemble des déterminants pouvant constituer un frein à l'alimentation saine et équilibrée des jeunes.

Pour ce faire, SBAA choisira de sensibiliser ce public spécifique au travers d'ateliers culinaires (1 aliment de saison = 1 recette / concours de cuisine...), de conférences-débats avec des nutritionnistes sur un thème précis et/ou d'actions menées sur les réseaux sociaux.

### **Mesure 7 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé-jeunesse sur le volet des addictions**

Les problématiques addictives touchent particulièrement les jeunes. En effet, 74 % des jeunes déclarent avoir ressenti des troubles, sentiments de mal-être ou des difficultés concrètes (accidents, violences, problèmes financiers...) liées à leur consommation de substances et d'écrans. Également, 58 % des jeunes ont déjà perdu le contrôle d'eux-mêmes au moins une fois du fait de leur consommation de substances et 70 % après avoir passé du temps répété devant un écran.

A ce titre, il apparaît tout à fait nécessaire de mener des actions pluriannuelles avec les partenaires de SBAA et les acteurs concernés sur cette thématique aux conséquences néfastes grandissantes.

### **Mesure 8 : Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé-jeunesse sur le volet du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement**

Les jeunes sont également exposés au harcèlement, qu'il soit scolaire ou, de plus en plus, cyber. Par ailleurs, 20% des jeunes disent avoir déjà été confrontés au cyber-harcèlement. Les dangers de la digitalisation peuvent aussi être représentés par l'âge moyen auquel un enfant obtient son premier smartphone, qui est de 10 ans. Aujourd'hui, ce sont 9 parents sur 10 qui souhaiteraient obtenir de l'aide et des informations pour anticiper et faire face aux éventuelles situations d'harcèlement.

L'agglomération se propose donc de développer des actions concrètes avec les acteurs concernés et en faisant le lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

## 2023 – 2026

### **Mesure 9 : Renforcer les liens avec les associations étudiantes ainsi que les établissements d'enseignement pour identifier et mener des actions de santé publique**

Afin de sensibiliser les jeunes sur la santé, il apparaît opportun de créer du lien avec les associations étudiantes mais également avec les lieux d'enseignements (lycées professionnels, centres d'apprentissages...) afin de pouvoir cibler les problématiques rencontrées par les jeunes et mettre l'accent sur les sujets prioritairement identifiés par ces derniers. Cette démarche débutera par un recensement des initiatives déjà existantes sur le territoire.

### **Mesure 10 : Poursuivre les actions d'informations et de sensibilisation auprès du public jeune**

Afin de remédier à la désinformation des jeunes sur la santé, SBAA prévoit de poursuivre les actions précédemment mises en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé. Pourront notamment être organisées des conférences sur la gestion du stress, l'activité physique (en lien avec la Maison Sport Santé d'Armor) ou encore la contraception.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget total Orientation n°1 : 15 000,00€

## PARTENAIRES

- Associations (ADIJ, Adaléa, Addictions France, Prév22, Sillage, associations étudiantes...)
- Maison des Jeunes et des Adolescents (MDJA)
- PAEJ Lieu-Dit
- Mission Locale de Saint-Brieuc
- Maison Sport Santé d'Armor
- Service Santé du Campus Mazier
- Centre d'Examen de Santé

- Conseil Départemental 22
- Éducation Nationale
- Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de Saint-Brieuc (SGPU)
- Région Bretagne
- Professionnels de la santé et du social
- Etc...

## Action 3 : Repérer les publics en situation de fragilité pour les orienter vers les acteurs et dispositifs appropriés

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les personnes en situation de fragilité (gens du voyage / personnes en situation de handicap / personnes isolées, notamment en secteur rural et dans les quartiers prioritaires de la ville / personnes sans domicile fixe) sont souvent **éloignées du système de santé**.

**L'isolement**, la **précarité** ou encore la **complexité des démarches** peuvent constituer des freins à l'accès aux soins, ce qui ne répond pas à la garantie d'égal accès aux soins pour tous. Le diagnostic territorial a permis d'identifier des territoires où la population présentait des caractéristiques de fragilité socio-économique.

Afin d'assurer un égal accès à la santé sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de s'inscrire dans une **démarche « d'aller vers »** à l'encontre de ces populations afin de les accompagner par des actions préventives. Actuellement, de nombreuses actions sont menées par l'agglomération au travers du CLS, mais aussi par les communes et également par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

### OBJECTIFS

- Faire connaître les dispositifs et lieux d'accueil existants et développer le réseau partenarial de l'agglomération
- Faciliter les démarches administratives d'accompagnement des populations concernées
- Favoriser les comportements préventifs des publics les plus vulnérables du territoire
- Lutter contre les phénomènes d'isolements et de repli sur soi ayant pour conséquence l'éloignement des individus du système de santé

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 11 : Renforcer la politique de « l'aller-vers » et de l'accompagnement de proximité à destination des populations les plus vulnérables**

Afin d'accompagner au mieux les personnes en situation de fragilité et de les faire bénéficier d'une prise en charge globale, SBAA prévoit 3 volets d'intervention, à savoir : le repérage des publics vulnérables, l'orientation et l'accompagnement dans le système de santé en procédant à des démarches de sensibilisation (journées de rencontres, conférences...) et la mise en relation entre les professionnels et ces populations.

### 2023 – 2026

#### **Mesure 12 : Suivre la législation relative à la fin de vie et accompagner les personnes vulnérables sur ce sujet**

La sensibilisation des individus sur le sujet de la fin de vie et sa législation est nécessaire pour s'inscrire dans la continuité des débats nationaux et dans le respect de l'article L.1110-5 du Code de la santé publique selon lequel « *Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté.* ».

En cette augure, pourront être menées des actions de sensibilisation au travers de conférences en ligne (par exemple sur les directives anticipées, le rôle du médecin dans la procédure, la personne de confiance...) et de visites dans les Unités de Soins Palliatifs (USP), lesquelles étaient par ailleurs prévues avant la crise sanitaire.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget total Orientation n°1 : 15 000,00€

## PARTENAIRES

- CARESP (Coordination bretonne des soins palliatifs)

- ARS
- Association Jalmalv
- France Assos Santé Bretagne
- Communes
- Pôle Ressources Accueil Inclusif 22
- Etc...

## Action 4 : Protéger et promouvoir la santé mentale de l'ensemble de la population à l'échelle de l'Agglomération

### CONTEXTE ET ENJEUX

La santé est définie, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, comme un « *état de complet bien-être physique, mental et social* ». En cela, la santé est associée à un certain **bien-être**, lequel peut dépendre de nombreux facteurs, appelés les **déterminants de la santé mentale** : les compétences émotionnelles, l'usage de substances, la génétique, l'exposition économique ou environnementale défavorable, un contexte de violence...

La santé mentale est un **enjeu majeur** sur le territoire. Le taux important de décès par suicide rend nécessaire une forte implication de tous les acteurs concernés par le sujet autour d'une action dédiée au bien-être psychique.

Afin de favoriser la **résilience des individus** et **améliorer la santé mentale** de la population, l'agglomération se propose de promouvoir les démarches existantes en partenariat avec la ville de Saint-Brieuc, disposant de son propre Contrat Local de Santé Mentale (CLSM). Également, des actions nouvelles de sensibilisation pourront être initiées.

### OBJECTIFS

- Réduire l'impact des problèmes de santé mentale des jeunes et des moins jeunes en agissant sur les comportements individuels
- Faire connaître les dispositifs d'aides et de sensibilisation à la santé mentale
- Contribuer à la destigmatisation des troubles mentaux
- Favoriser et soutenir la résilience des individus

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

**Mesure 13 : Mieux faire connaître le dispositif « MonPsy » permettant le remboursement intégral, sous conditions, par l'Assurance-Maladie de séances d'accompagnement psychologique réalisées par un psychologue conventionné**

Le dispositif MonPsy est un dispositif gouvernemental déployé sur le territoire français depuis le 5 avril 2022. Toutefois, bon nombre de personnes ignorent encore son existence alors même qu'il peut être considéré comme une mesure préventive. C'est pourquoi SBAA prévoit de diffuser plus largement son information, et ce dès début 2023. Il conviendra au préalable d'aller à la rencontre des psychologues conventionnés dans le dispositif et des médecins orienteurs afin de connaître les éventuelles difficultés rencontrées et estimer l'impact de notre intervention, dans l'attente de l'évaluation nationale de MonPsy d'ici à 2024.

### 2023 – 2026

**Mesure 14 : Soutenir des actions de sensibilisation et de prévention à l'échelle des 32 communes sur le sujet de la santé mentale, en partenariat avec la ville de Saint-Brieuc et son Contrat Local de Santé Mentale (CLSM)**

La ville de Saint-Brieuc dispose de son propre CLSM. Toutefois, la santé mentale est une problématique touchant l'ensemble des communes de l'agglomération sans exception. C'est pourquoi SBAA souhaite suivre les avancées politiques du CLSM et mener parallèlement des actions en santé mentale, notamment de concert avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget total Orientation n°1 : 15 000,00€

## PARTENAIRES

- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

- Communes
- Professionnels de santé
- Fondation Saint-Jean de Dieu
- Fondation Bon Sauveur
- Clinique de la Cerisaie
- Clinique du Val Josselin
- Etc...

### **3. Orientation 2 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie**

Le vieillissement de la population s'accélère en France mais également partout dans le monde. Ainsi, d'ici 2050, plus du quart de la population française aura plus de 65 ans.

En 2018, l'INSEE recensait, au sein de SBAA, près de 6 890 personnes âgées de 75 ans et plus potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile. Et au regard de la dynamique démographique, le nombre de personnes âgées va continuer à augmenter.

De plus, le diagnostic de santé indique que, au sein de l'agglomération, près de 10,9% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent dans un établissement pour personne âgée (résidence autonomie ou EHPAD), 44,1% vivent seules chez elles et 45% vivent selon d'autres modalités (au sein de la famille, avec leur conjoint...).

Les politiques actuelles, tant nationales que locales, visent donc à **favoriser le maintien à domicile** afin de répondre aux **souhaits** des personnes âgées. En effet, pour près de 80 % d'entre elles, elles souhaitent rester dans leur milieu de vie, c'est-à-dire à domicile. Cela suppose de mettre en place une démarche transversale permettant aux personnes âgées de vivre et vieillir à leur domicile dans un cadre adapté, en mobilisant plusieurs dispositifs.

L'orientation n°2 dédiée à l'Accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie s'articule donc autour de 4 actions :

**Action 5 : Renouveler l'offre publique de services et de soins à domicile**

**Action 6 : Poursuivre l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance**

**Action 7 : Sensibiliser la population et les professionnels du soin pour lutter contre la perte d'autonomie et la sédentarité**

**Action 8 : Améliorer la lisibilité des dispositifs dédiés aux aidants**

## Action 5 : Renouveler l'offre publique de services et de soins à domicile

### CONTEXTE ET ENJEUX

Le maintien à domicile des personnes âgées repose notamment sur les **visites à domicile** réalisées par les professionnels médicaux et paramédicaux (médecins traitants, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes...), et sur les **interventions des services d'aide à domicile (SAAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**.

Or, les entretiens menés auprès des acteurs du territoire ont souligné la **difficulté de maintenir les visites à domicile dans le contexte actuel** :

- Certains médecins traitants refusent ou freinent les visites à domicile qui ne sont pas à proximité directe de leur cabinet, en raison d'une charge de travail trop importante ;
- Le SSIAD et les SAAD sont déjà très sollicités. Certains acteurs interrogés évoquent même une "saturation", face à un manque de personnel. Ainsi, le SAAD et le SSIAD portés par l'intercommunalité au sein du CIAS se retrouvent à refuser de nouvelles demandes de prises en charge ou parfois à diminuer les prestations allouées aux bénéficiaires.

Face au vieillissement de la population et aux demandes des habitants, il est ainsi impératif de proposer une offre publique adaptée de services et de soins à domicile.

### OBJECTIFS

- Renforcer l'offre publique de services et de soins à domicile sur le territoire portée par le CIAS de SBAA afin de répondre aux besoins des habitants en perte d'autonomie
- Fidéliser les professionnels du médico-social du territoire

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 15 : Affirmer et soutenir le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) comme service public de l'Autonomie et du maintien à domicile, auprès des institutions**

Le CIAS est un établissement jouant un rôle majeur de soutien et d'accompagnement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes. En ce qu'il intervient sur les 32 communes de l'agglomération, le PTS l'affirme comme le service public de l'Autonomie et du maintien à domicile, auprès des institutions partenaires de SBAA. L'agglomération confirme le nécessaire soutien des institutions (ARS, CD22, CNSA...).

#### **Mesure 16 : Continuer de favoriser l'attractivité des métiers du maintien à domicile en s'inscrivant dans la continuité du Ségur de la Santé (rémunérations, conditions de travail...)**

L'attractivité des métiers du médico-social doit être développée. En effet, ces métiers peinent à recruter et conserver le personnel, ce qui peut freiner l'accès aux soins ou créer des ruptures de parcours. L'agglomération travaille ainsi cette question de revalorisation des rémunérations et d'amélioration des conditions de travail, aux côtés du CIAS, dans la continuité des politiques nationales dédiées à cette question.

### 2023 – 2026

#### **Mesure 17 : Sensibiliser sur les métiers du médico-social**

Afin de sensibiliser la future génération de professionnels sur ces métiers du soin à la personne, encore faut-il les renseigner, les orienter et leur apporter des réponses. Pourront par exemple être organisées des « journées découverte » dans les écoles et lycées, des campagnes de communication ou encore des actions de promotion des métiers du médico-social, de concert avec la Cité des métiers.

Également, il s'agira d'établir un diagnostic des formations locales existantes sur les métiers du service à domicile et d'étudier l'opportunité et les modalités de développement de ces formations dans l'agglomération.

### **BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL**

Budget total Orientation n°2 : 10 000,00€

### **PARTENAIRES**

- CIAS
- ARS
- CD22
- Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA)
- Etc...

## Action 6 : Poursuivre l'adaptation des logements au vieillissement et à la dépendance

### CONTEXTE ET ENJEUX

La problématique du **vieillessement de la population** nécessite une évolution du parc de logements, qu'il soit public ou privé. L'enjeu est en effet de permettre aux personnes âgées à rester le plus longtemps possible dans leur logement.

Il est ainsi impératif de disposer d'un **parc de logements adapté à la perte d'autonomie** des habitants du territoire. Les habitants doivent pouvoir avoir le choix de rester chez eux tout en y vivant normalement et décemment (en ayant accès à la chambre, à la cuisine, à la salle d'eau et aux toilettes ...).

SBAA, au titre de sa **compétence logement**, est évidemment en première ligne pour animer, sensibiliser, coordonner et accompagner les actions.

### OBJECTIFS

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible
- Définir collectivement « l'adaptation » des logements

### CONTENU DE L'ACTION

#### Dès 2023

#### **Mesure 18 : Adopter le parc HLM à la perte d'autonomie**

Dans un premier temps, un référentiel pourrait être établi, ainsi qu'un recensement effectué par les bailleurs HLM. Une proportion importante de locataires HLM sont âgés de plus de 65 ans. L'adaptation des logements est donc un sujet à traiter.

## **Mesure 19 : Accompagner les ménages à l'adaptation de leur logement**

L'agglomération accompagne déjà fortement les ménages dans l'adaptation de leur logement. Un soutien financier est également apporté par SBAA, lequel doit être poursuivi, ainsi que par les autres financeurs, notamment l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), afin de répondre au mieux à leurs besoins.

## **Mesure 20 : Accompagner les communes à la construction de nouveaux logements adaptés**

Afin d'accompagner le vieillissement des habitants, la production de nouveaux logements adaptés, inclusifs et à proximité des services doit se développer dans les communes. Déjà, de nombreuses opérations ont été réalisées ou sont en cours.

Également, SBAA a lancé un appel à projets (AAP) afin d'accompagner la production de logements alternatifs seniors.

Toutes ces démarches doivent être poursuivies et développées. A travers sa compétence logement, SBAA est un acteur pouvant accompagner de tels projets.

## **2023 – 2026**

## **Mesure 21 : Structurer localement la réponse et l'accompagnement des ménages, dans le cadre du futur dispositif « Ma Prime Adapt' »**

Afin de permettre le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible, le dispositif « Ma Prime Adapt' » est un financement attendu pour le début de l'année 2024 qui sera accordé sous conditions. Cette aide financière pourra permettre l'adaptation des logements afin que ces derniers puissent répondre aux besoins des personnes âgées propriétaires. L'agglomération sera un acteur majeur, à travers l'Espace Info Habitat, afin de renseigner et d'accompagner les ménages pouvant en bénéficier.

## **BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL**

Budget total Orientation n°2 : 10 000,00€

## PARTENAIRES

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- CD22
- Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- Conférence des Financeurs
- L'État
- Les communes
- Les bailleurs HLM
- Les caisses de retraite
- Etc...

## Action 7 : Sensibiliser la population et les professionnels du soin pour lutter contre la perte d'autonomie et la sédentarité

### CONTEXTE ET ENJEUX

Actuellement, **au sein de SBAA, un peu moins d'un tiers de la population a 60 ans et plus (30,2%)**, ce qui représente un taux supérieur à la moyenne nationale (25,9%). En outre, la population âgée de 60 ans et plus est celle qui a le plus augmenté ces dernières années. De plus, les personnes âgées de plus de 60 ans représenteront 38% de la population en 2050.

C'est pourquoi il est important d'envisager une **approche préventive** de la perte d'autonomie et de la lutte contre la sédentarité, à destination des seniors. Par ailleurs, 24,2 % de la population du territoire souffre d'une affection de longue durée (ALD), ce qui transforme cet objectif de sensibilisation en une nécessité absolue.

### OBJECTIFS

- Poursuivre les actions de prévention à destination de la population du Grand âge, de concert avec le CIAS
- Lutter contre les Affections Longue Durée (ALD) par la sensibilisation et l'accompagnement sportif
- Favoriser *in fine* le maintien à domicile des individus en perte d'autonomie

### CONTENU DE L'ACTION

#### Dès 2023

**Mesure 22 : Poursuivre le développement d'actions de prévention santé à destination du public sénior**

Le CIAS mène de nombreuses actions de prévention à destination du public sénior (théâtres-débats sur la prévention des chûtes, ateliers mémoire et numérique, conférences thématiques...) Ce projet de prévention, financé par la Conférence des Financeurs, est destiné à répondre aux besoins des personnes de 60 ans et plus du territoire. Cette action doit donc être confortée, tant elle est importante et appréciée.

### **Mesure 23 : Mise en œuvre et suivi de l'appel à projet sur le sport adapté**

Les ateliers de sport-adapté visent à lutter contre la sédentarité et prévenir les chutes des populations en perte d'autonomie. Le CLS, dans son action 3.2 de l'Axe 3, prévoyait de « développer l'offre en activités physiques adaptées du territoire ». C'est pourquoi des ateliers ont été initialement prévus au pôle nautique, dans les piscines ainsi qu'au Golf de la Baie de Saint-Brieuc suite à la réponse de SBAA à l'appel à projet (AAP) de la Conférence des Financeurs, en 2020. L'agglomération doit ainsi suivre cette action en proximité avec le CIAS et sensibiliser de nouvelles personnes à la pratique de l'activité physique, adaptée à leur mobilité.

### **2023 – 2026**

### **Mesure 24 : Étudier la mise en place d'ateliers d'activités physiques adaptées dans les équipements sportifs du territoire**

SBAA va étudier la faisabilité du développement d'ateliers d'activités physiques adaptées dans différents équipements sportifs (par exemple dans les salles d'athlétisme) du territoire. Cette réflexion pourra permettre d'éventuellement étendre l'offre de sport-adapté et, d'ainsi, accompagner encore davantage le vieillissement et la perte d'autonomie. Cela impliquera la formation de nouveaux coachs et la création de créneaux spécifiques.

### **BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL**

Budget total Orientation n°2 : 10 000,00€

### **PARTENAIRES**

- CIAS / CCAS

- Communes
- Structures sportives
- Conférence des financeurs
- Maisons sport santé
- Ligue contre le cancer
- Assurance-Maladie
- ARS
- Etc...

## **Action 8 : Améliorer la lisibilité des dispositifs dédiés aux aidants**

### **CONTEXTE ET ENJEUX**

En France, **8 à 11 millions de personnes soutiennent un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap**, au quotidien. Une stratégie nationale a par ailleurs été lancée le 23 octobre 2019, « *Agir pour les aidants 2020-2022* » afin de répondre à leurs besoins (accès aux droits sociaux, renforcement de leur suivi médical, facilitation des démarches administratives...). Plusieurs actions concrètes ont déjà pu être mises en œuvre.

En 2018, l'INSEE recensait au sein de SBAA près de 6 890 personnes âgées de 75 ans et plus. Si 10,9% de celles-ci vivent dans un établissement pour personnes âgées (résidence autonomie ou EHPAD), 44,1% vivent seules chez elles et 45% vivent selon d'autres modalités (au sein de la famille, avec leur conjoint ...).

L'entourage est un pilier indispensable à leur maintien à domicile. L'aide aux aidants familiaux est un élément clé de la politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

### **OBJECTIF**

- Accompagner et soutenir les aidants familiaux sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- 

### **CONTENU DE L'ACTION**

#### **Dès 2023**

**Mesure 25 : Mieux faire connaître les dispositifs de répit et d'accueil de jour pour les aidants**

Afin de répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils, de relais voire de formations des proches aidants, des dispositifs de répit et d'accueil de jour existent sur le territoire. L'objectif est donc ici de pouvoir mieux les faire connaître et d'accompagner le plus en proximité possible les aidants souhaitant être épaulés dans leur quotidien.

## 2023 – 2026

### **Mesure 26 : Renforcer le lien avec les associations et les acteurs concernés pour connaître et faire connaître la politique dédiée aux aidants**

Une nouvelle stratégie nationale pluriannuelle pour les aidants sera lancée en 2023. Celle-ci prévoit notamment le développement de l'offre de répit ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la place et du rôle des proches aidants. L'agglomération cherchera alors à renforcer les liens avec les acteurs concernés afin de s'intégrer pleinement dans la démarche nationale de soutien à ces personnes.

### **Mesure 27 : Étudier l'éventualité de développer des actions spécifiques**

Afin de soutenir les aidants dans leur quotidien et de répondre à leurs interrogations, des actions pourront être menées dans les années à venir. Celles-ci pourront par exemple être des formations dédiées aux aidants ou des temps d'échanges ponctuels sous la forme de ciné-débats. D'autres mesures pourront être étudiées afin d'aider les aidants au long terme et de manière plus continue, comme la création d'une page de réunion sur un forum ou encore le développement de créneaux sur une ligne téléphonique de soutien.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget total Orientation n°2 : 10 000,00€

## PARTENAIRES

- ARS
- Coordination Personnes âgées
- Maison du département de Saint-Brieuc
- CIAS / CCAS

- CPAM
- Communes
- Pôle Ressources Accueil Inclusif 22
- Réseau ADMR
- Etc...

#### 4. Orientation 3 : Améliorer l'offre de soins de premier recours

L'offre de soins est destinée à satisfaire à une demande de santé. Or, s'il existe actuellement une **tension sur l'offre de soins** en médecine de premier recours sur le territoire de l'Agglomération, c'est bien parce qu'il existe une **faible densité de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé**. Cette tension a par ailleurs vocation à s'accroître dans les années à venir. C'est en cela que SBAA a premièrement effectué, avec le cabinet de conseil Hippocrate Développement, un diagnostic santé afin de dresser le bilan des ressources médicales disponibles par rapport aux besoins de la population.

Le diagnostic laisse apparaître que :

- L'Agglomération est pourvue de 117 médecins généralistes libéraux et 10 médecins généralistes salariés exerçant dans des centres de santé
  - Le besoin actuel est de 138 médecins généralistes à temps plein
  - Dans 5 ans, le besoin sera de 147 médecins généralistes à temps plein
  - L'offre de soins en médecine générale est globalement concentrée autour de Saint-Brieuc
  - 90 % des communes de SBAA sont caractérisées par une offre de soins insuffisante en médecine générale.
- Sur la **zone littorale**, le risque d'une rupture d'accès aux soins est élevé :
- Un tiers des médecins généralistes a 60 ans ou plus et 4 d'entre eux vont partir à la retraite d'ici 5 ans
  - La population est déjà vieillissante et le vieillissement va s'accroître dans les 5 prochaines années (en raison d'un flux migratoire composé notamment de jeunes retraités).

→ Sur la **zone centre**, la situation est fragile :

- Près d'un tiers des médecins généralistes ont 60 ans ou plus dont 12 ont plus de 65 ans
- La population âgée de plus de 75 ans est sur-représentée sur cette partie du territoire.

→ Sur la **zone sud**, le risque sur l'accès aux soins est déjà présent :

- Sur les 9 médecins généralistes, 4 ont 60 ans et plus, dont 1 qui a plus de 65 ans
- Le taux de personnes âgées de plus de 75 ans est déjà élevé
- Le taux de pauvreté est plus élevé que sur le reste du territoire de SBAA.

**Les autres professions de santé sur le territoire sont également en tension.**

Il est primordial d'attirer (et de faire rester sur le territoire) des professionnels de soins de premiers recours, notamment les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes :

- La densité d'infirmiers est plus faible sur le territoire de SBAA que sur le Département, la Région et la France
- La densité de masseurs-kinésithérapeutes est inférieure à celle de la France. En outre, près de 40 % d'entre eux ont plus de 60 ans.

L'orientation n°3 dédiée à l'Amélioration de l'offre de soins de premier recours s'article donc autour de 5 actions :

**Action 9 : Identification d'un « centre de ressources », l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé du territoires**

**Action 10 : Poursuivre les accompagnements à l'installation des professionnels de santé sur l'Agglomération**

**Action 11 : Accompagner le développement du salariat de médecins généralistes au sein des centres de santé**

**Action 12 : Faciliter l'accueil sur le territoire des professionnels de santé de demain**

**Action 13 : Soutenir les nouvelles pratiques professionnelles et l'innovation en santé**

## Action 9 : Identification d'un « centre de ressources », l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé du territoire

### CONTEXTE ET ENJEUX

Au-delà des conditions globales d'attractivité du territoire, l'installation de professionnels de santé est déterminée par les modalités de premier accueil, d'écoute, de réponses pouvant leur être apportées et ce à la fois sur les **conditions d'exercice**, mais aussi sur les **conditions de vie sur le territoire**.

Cette réponse doit être cohérente, complète et réactive. L'enjeu principal est celui de la **coopération intercommunale**, le relai des communes vers un référent installation étant décisif pour garantir l'attractivité du territoire, la lisibilité du contact avec les administrations, et le dépassement des concurrences territoriales.

### OBJECTIFS

- Être en capacité d'apporter les réponses aux questions posées par les médecins sur leur installation sur le territoire
- Dépasser l'approche strictement locale pour être en capacité d'apporter une réponse à l'échelle plus large de l'agglomération
- Afficher la volonté locale d'accueillir des professionnels de santé sur l'agglomération

### CONTENU DE L'ACTION

Dès 2023

**Mesure 28 : Renseigner et accompagner les professionnels de santé sur leur installation professionnelle et personnelle dans l'agglomération**

Référent installation, le « centre de ressources » doit apporter dans un premier temps des réponses aux questions des professionnels et des communes, qui concernent la sphère professionnelle : information sur les locaux disponibles, sur les aides à l'installation, sur la mise en relation avec les professionnels du territoire...

Le « centre de ressources » doit apporter, dans un second temps, des réponses aux questions des professionnels et des communes, qui concernent la sphère personnelle : accompagnement de l'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, information sur les questions de garde d'enfants et de scolarité, informations sur les activités culturelles et sportives du territoire, sur le marché du logement...

→ Concrètement, ce référent unique permettra d'améliorer la lisibilité des dispositifs existants et de centraliser les futures demandes de renseignements des professionnels et des communes.

→ Sa réussite passe par la création d'un réseau avec l'ensemble des acteurs de l'installation médicale.

### **Mesure 29 : Renseigner et accompagner les professionnels de santé sur leurs évolutions de carrière**

Afin de poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé au-delà de leurs installations sur le territoire, le « centre de ressources » a pour mission de les renseigner sur les possibilités d'évolutions de leurs carrières : exercice coordonné (équipe de soins primaires, maison de santé pluriprofessionnelle, communauté professionnelle territoriale de santé...), salariat (centres de santé), partenariats, etc.

## **2023 – 2026**

### **Mesure 30 : Assurer une complémentarité constante avec les démarches de promotion du territoire faites par les Offices de Tourisme et Côtes-d'Armor Destination**

Diverses actions sont déjà menées par les communes, les Offices de Tourisme de la Baie et Côtes-d'Armor Destination (CAD). Les démarches de promotion du territoire, destinées à attirer et faire rester les professionnels de santé au sein de l'agglomération

briochine, ont vocation à être poursuivies et continuellement adaptées aux réseaux de communication. La création de supports, de pages internet, comme cela existe sur d'autres territoires, reste ainsi à étudier.

## **BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL**

« Centre de ressources » : 5 000,00€

## **PARTENAIRES**

- Communes
- Offices de Tourisme de la Baie
- Côtes d'Armor Destination
- ARS
- CD22
- Ordre des Médecins
- Porteurs d'offres privées
- Etc...

## Action 10 : Poursuivre les accompagnements à l'installation des professionnels de santé libéraux sur l'agglomération

### CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de rendre le territoire médicalement attractif, des aides financières sont attribuées par SBAA, sous conditions. Cette aide « coup de pouce » n'est en réalité pas décisive dans le choix d'installation du professionnel de santé.

En effet, selon une **étude du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) de 2019<sup>1</sup>**, le soutien financier à l'installation semble « un peu » ou « partiellement » déterminant à l'installation pour 48 % des internes, mais « pas du tout » pour 10 % d'entre eux.

SBAA doit donc déterminer une aide particulièrement fléchée, afin d'être réellement attractive et de ne pas entrer dans une concurrence ou une surenchère avec les autres EPCI voisins. Également, afin de favoriser l'exercice professionnel, sous un mode coordonné, SBAA soutient les investissements aux locaux réalisés par les communes.

### OBJECTIFS

- Recentrer l'attribution des aides financières de l'agglomération aux réels besoins des professionnels de santé
- Améliorer *in fine* la qualité de l'accueil et la continuité de la prise en charge des patients sur le territoire
- Établir un lien entre l'agglomération et les professionnels de santé
- Fidéliser les professionnels de santé sur le territoire par l'organisation de rencontres futures

---

1 <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/enquete-determinants-linstallation>

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 31 : Aide à l'acquisition de matériels médicaux amortissables à destination des professionnels s'installant pour la première fois dans leur carrière**

Comme évoqué *supra*, l'aide financière est davantage déterminante lorsqu'elle est adressée aux primo-installants plutôt qu'aux professionnels déjà installés et qui déménageraient sur notre territoire. C'est pourquoi il apparaît pertinent de l'accorder aux professionnels primo-installants du premier recours (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes) ainsi qu'aux professionnels exerçant dans l'une des 4 spécialités en tension (gynécologie, psychiatrie, dermatologie, ophtalmologie), sous conditions.

#### **Mesure 32 : Apporter un soutien aux communes dans l'aménagement de locaux adaptés aux besoins des professionnels**

Une aide financière est attribuée aux communes réalisant des travaux destinés à accueillir de nouveaux professionnels, à condition que le projet en question accueille a minima un médecin généraliste dans ses locaux.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Aide à l'acquisition de matériels pour les professionnels libéraux : 25 000,00€

Aide aux travaux pour les communes : 100 000,00€

N.B : Une délibération spécifique détermine les modalités précises d'intervention de SBAA.

## PARTENAIRES

- ARS
- Département
- Ordre des médecins

- Communes
- Etc...

## Action 11 : Accompagner le développement du salariat de médecins généralistes au sein des centres de santé

### CONTEXTE ET ENJEUX

L'étude du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) de 2019<sup>2</sup> démontrait également qu'il existait un **décalage entre l'aspiration à s'installer et sa concrétisation**. En effet, le constat est que 75 % des futurs installants envisageraient une activité libérale et/ou mixte et que seulement 19 % souhaiteraient une activité salariée. Or, dans les faits, 62 % des nouveaux inscrits choisissent finalement le mode d'exercice salarié, contre 13 % choisissant l'activité libérale et/ou mixte.

Finalement, on remarque que la majorité des jeunes médecins, et ce de plus en plus, **recherche un exercice salarié** les cinq premières années de leur exercice. En effet, cela leur permet de ne pas s'installer définitivement dans un territoire et de construire leur projet de vie plus sereinement. Parallèlement, des médecins en fin de carrière recherchent également la pratique salariale.

Sur le territoire de l'agglomération, il y a actuellement **trois centres de santé municipaux** :

- Langueux
- Plérin
- Saint-Quay-Portrieux
- D'autres initiatives sont actuellement en réflexion.

### OBJECTIFS

- Renforcer le salariat de médecins généralistes dans les Centres de santé par l'accompagnement financier
- Poursuivre l'accompagnement par l'Agglomération des projets en cours et futurs liés à l'exercice salarial

---

2 <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/enquete-determinants-linstallation>

- Apporter une réponse aux besoins de santé des habitants de l'Agglomération, en complément de la médecine libérale

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 33 : Aide à l'investissement des communes**

Afin de soutenir le développement du salariat, SBAA apporte une aide à l'investissement destinée aux communes, qui concernera le mobilier / matériel ainsi que les travaux éventuels. Afin de marquer l'importance des projets intercommunaux (contrat entre au moins 3 communes), un bonus sera attribué à ceux-ci.

#### **Mesure 34 : Accompagnement des centres de santé dans leur coordination et des différentes réflexions dédiées aux dispositifs innovants**

SBAA se charge premièrement d'accompagner les CDS dans leur coordination. Elle se réserve également le droit de soutenir tout dispositif innovant pouvant contribuer à un meilleur accès aux soins sur le territoire.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Aide à l'acquisition de matériels pour les professionnels salariés : 25 000,00€

Aide aux travaux pour les communes : 100 000,00€

→ N.B : Une délibération spécifique détermine les modalités précises d'intervention de SBAA.

## PARTENAIRES

- Communes
- ARS
- CPAM
- Professionnels de santé

- CPTS / MSP / CDS
- Ordre des médecins
- Etc...

## Action 12 : Faciliter l'accueil sur le territoire des professionnels de santé de demain

### CONTEXTE ET ENJEUX

L'un des critères d'installation des jeunes professionnels de santé est la **connaissance du territoire et de son réseau de professionnels.**

L'agglomération dispose déjà d'une filière de formations de santé et médico-social sur le territoire, qu'il s'agit à présent de renforcer :

- ✓ Formation infirmiers (dispensée par l'Institut de formation aux professions de santé, qui déploie également des formations d'aide-soignants, d'ambulanciers et auxiliaires ambulanciers)
- ✓ Formations PASS / LAS
- ✓ Formations médico-social

Le territoire accueille également des internes en stage, au nombre de 80 au début de l'année 2022 (ce qui représente une hausse de 14 % par rapport aux années précédentes). Ils étaient par ailleurs plus de 90 à arriver en fin d'année 2022 de Rennes mais aussi pour la première fois, de Brest, ce qui est encourageant.

### OBJECTIFS

- Faciliter l'accueil des étudiants en santé sur le territoire
- Suivre les initiatives à destination des étudiants en santé (activités sportives, rencontres professionnelles, pot de départ...) et en développer de nouvelles
- Attirer les étudiants en santé sur l'agglomération

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 35 : Faire la promotion de la maîtrise de stage auprès des professionnels libéraux**

Le territoire dispose aujourd'hui de 18 maîtres de stage en médecine générale. L'intérêt majeur de la maîtrise de stage reste le partage des connaissances et du savoir-faire entre les générations. Cela peut également donner de futures perspectives en termes de remplacements ou de succession au bénéfice des stagiaires, ce qui participe de la fidélisation de ces derniers sur le territoire.

Il convient donc de contribuer à la promotion de l'accueil des stagiaires par le relai des professionnels de santé locaux.

#### **Mesure 36 : Réaliser un schéma intercommunal avec les communes et les établissements de santé afin de proposer une offre de logement**

Selon les témoignages recueillis, les conditions d'accueil des étudiants ne sont pas toujours faciles (difficultés à trouver un logement disponible, forte attractivité de Rennes et de Brest, etc.). Afin de se rendre plus précisément compte des logements disponibles sur le territoire qui pourraient être attribués aux étudiants stagiaires, l'objectif est de réaliser un schéma intercommunal en partenariat avec les communes et les différents établissements de santé du territoire. Pourra ainsi être résolue pour partie la problématique centrale du manque de visibilité des habitats vacants.

Au-delà, il s'agit de développer les capacités d'accueil des étudiants-stagiaires en médecine, que ce soit en résidence, en (co)location ou en location chez l'habitat.

#### **Mesure 37 : Poursuivre la promotion du territoire auprès des étudiants en santé**

Afin de marquer le territoire comme lieu de vie accueillant et riche d'opportunités professionnelles, SBAA poursuivra la promotion de celui-ci auprès des étudiants en santé. Elle continuera d'organiser une soirée de bienvenue et, afin de maintenir le lien avec ceux-ci,

elle pourra également les convier à d'autres évènements ultérieurs destinés à leur faire davantage connaître le territoire et son réseau de professionnels.

### **Mesure 38 : Attribuer une bourse d'études aux étudiants-stagiaires**

Afin d'accompagner les étudiants-stagiaires en médecine, dont la venue sur l'agglomération serait source de dépenses non-indemnisées, la mise en place d'une bourse d'études apparaît comme une piste intéressante.

Les internes faisant leur stage ambulatoire au sein du cabinet d'un médecin généraliste sont particulièrement concernés, ainsi que certains externes.

## **2023 – 2026**

### **Mesure 39 : Consacrer l'agglomération de Saint-Brieuc comme étant un véritable pôle de formation en santé**

Parmi les formations à créer, le développement de la Licence de Médecine sur le territoire de l'agglomération serait un réel atout, et ce pour plusieurs raisons : cela permettrait de renforcer l'offre de formations déjà très diversifiée, d'offrir aux étudiants des chances de réussite au moins aussi élevées qu'à Rennes ou Brest et enfin de contribuer à faire rester sur le territoire les étudiants ayant réalisés leurs études sur le campus briochin ce qui, à terme, pourra contribuer à réduire les tensions sur l'offre de soins.

D'autres formations en santé, y compris paramédicales, sont à développer également.

### **Mesure 40 : Créer un lien avec les lieux de formation et les établissements de santé afin de partager les offres de stage et les opportunités professionnelles**

Tout comme le développement de la Licence de Médecine, le partage des offres de stage et des opportunités professionnelles aux étudiants participerait grandement à favoriser l'attractivité du territoire ainsi que l'interconnaissance et la création de réseaux entre l'ancienne, l'actuelle et la future génération de professionnels de santé au sein de l'agglomération.

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Accueil des internes-stagiaires : 25 000,00€

→ N.B : Une délibération spécifique précise les modalités précises d'intervention de SBAA.

## PARTENAIRES

- Communes
- ARS
- Universités et écoles
- Établissements de santé (Centre Hospitalier Yves le Foll et Hôpital Privé des Côtes d'Armor )
- Professionnels de santé, CPTS, MSP
- Ordres professionnels
- URPS Médecins Libéraux de Bretagne
- Etc...

## Action 13 : Soutenir les nouvelles pratiques professionnelles en santé

### CONTEXTE ET ENJEU

Les métiers de la santé, sous la pression épidémiologique et démographique, sont en train de se transformer :

- Les **délégations de tâches** entre professionnels font émerger de nouveaux métiers ;
- L'usage de la **télé médecine** prend de l'ampleur, se développe et apparaît inévitablement comme une offre de soins complémentaire ;
- Les **innovations organisationnelles et financières** réorganisent les parcours de soins et leur financement. Les CPTS apparaissent désormais comme des dispositifs pertinents, accompagnés par l'ARS et la CPAM.

Pour être attractif et renforcer l'offre de soins, le territoire doit permettre aux professionnels de participer à cette transformation.

### OBJECTIFS

- Renforcer l'attractivité du territoire en stimulant les innovations en santé
- Mailler le territoire en dispositif d'exercice collectif et coordonné (CPTS, MSP, ESP...)

### CONTENU DE L'ACTION

#### Dès 2023

**Mesure 41** : Mieux faire connaître le développement des nouveaux métiers de la santé en lien avec les professionnels et leurs organismes représentatifs et/ou tutélaires

De nouveaux métiers de la santé voient le jour, tels que les Infirmier(e)s en Pratique Avancée (IPA) ou encore les assistants médicaux. Il est important d'accompagner leur émergence et leur insertion sur le territoire afin de les inscrire pleinement dans les pratiques professionnelles et de renforcer les capacités en termes d'offre de soins.

### **Mesure 42 : Participer activement aux discussions et réflexions visant à couvrir l'ensemble du périmètre de SBAA par le dispositif CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)**

La CPTS a pour principales missions d'améliorer les prises en charge pluriprofessionnelles et de lutter contre les ruptures de parcours de soins des patients. Aujourd'hui, l'Agglomération n'est couverte que partiellement par un tel dispositif. Or, il est essentiel d'avoir d'une couverture à l'échelle des 32 communes. Idéalement, il paraît pertinent de disposer d'une CPTS à l'échelle de l'agglomération en tant qu'interlocuteur de l'ensemble des professionnels, des collectivités et des instances.

## **2023 – 2026**

### **Mesure 43 : Accompagner les professionnels dans leurs projets de création de dispositifs de coordination interprofessionnelles**

Les nouvelles pratiques professionnelles peuvent concerner les projets de création de dispositifs de coordinations interprofessionnelles. L'agglomération pourra ainsi, par exemple, les aider dans l'animation de réunions d'informations ou dans la mise à disposition de salles ou de locaux.

### **Mesure 44 : Inscrire le territoire dans le développement de la télémédecine**

La télémédecine est une pratique médicale en voie de généralisation. Depuis la Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite « Loi HPST »), la télémédecine est définie et réglementée en France. Depuis, elle n'a cessé de s'introduire dans le système de santé, notamment depuis son utilisation très plébiscitée durant la crise sanitaire. En ce qu'elle peut être une solution innovante face aux problèmes d'accès aux soins (déserts médicaux, déplacements vers les

rendez-vous médicaux...), l'Agglomération s'inscrira naturellement dans sa généralisation à l'échelle du territoire.

### BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

Budget non défini à ce stade. Si nécessaire et retenu, une délibération spécifique déterminera les modalités précises d'intervention de SBAA.

### PARTENAIRES

- Professionnels de santé
- CPTS / MSP / CDS
- ARS
- CPAM
- Union Régionale des Professionnels de Santé
- Ordres des professionnels
- Universités et écoles
- Acteurs de la télémédecine
- Etc...

## 5. Orientation 4 : Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire

La mise en œuvre d'une **politique volontariste forte de l'Agglomération**, en lien avec les communes et les élus, pour l'accès aux soins et la prévention santé nécessite une gouvernance et des dispositifs adaptés et renforcés.

Le **Contrat Local de Santé (CLS)** constitue un outil partenarial essentiel qui va donc devoir évoluer afin d'intégrer la nouvelle dimension que l'agglomération souhaite apporter à la santé et à l'accès aux soins. Par ailleurs, le partenariat doit aussi se développer avec les acteurs institutionnels.

Afin de développer une « dimension collective » de la santé sur le territoire de l'Agglomération, cette dernière se propose de **favoriser la concertation de proximité** avec :

- Les 32 communes du territoire
- Les instances Santé
- Les partenaires actuels et futurs de l'agglomération
- Les professionnels et acteurs de la santé.

Toutefois, cette « dimension collective » ne s'entend pas uniquement du point de vue de la mise en commun de nos forces et de nos actions puisqu'il s'agit également **d'aborder la santé sous tous ses angles**, notamment ceux se rapportant à :

- L'environnement
- L'habitat
- L'alimentation
- Les transports
- L'urbanisme et l'aménagement
- Les écosystèmes...

Il est aujourd'hui primordial d'inclure ces problématiques dans la politique Santé de l'agglomération afin de soutenir une **approche holistique de la santé**.

L'orientation n°4 destinée à Favoriser une dimension collective de la santé sur le territoire s'articule donc autour de 3 actions :

**Action 14 : Créer un espace de concertation sur la santé à l'échelle des 32 communes du territoire**

**Action 15 : Renforcer le lien avec les professionnels et l'ensemble des acteurs de la santé**

**Action 16 : Favoriser une approche holistique de la santé sur le territoire**

## **Action 14 : Créer un espace de concertation sur la santé à l'échelle des 32 communes du territoire**

### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Afin de construire ensemble une stratégie Santé à la fois homogène et efficace sur l'ensemble du territoire, les communes ont besoin d'un espace de concertation et d'échanges. C'est pourquoi l'agglomération s'engage à créer un espace de concertation dédié à la santé avec la participation des 32 communes de SBAA afin de partager les initiatives, faciliter les échanges et suivre en continu les actions menées sur le territoire.

### **OBJECTIFS**

- Favoriser la concertation de proximité en créant des outils permettant des rencontres régulières et des partages d'expériences
- Suivre la politique Santé en collaboration étroite avec les élus et les acteurs locaux
- Développer la santé dans toutes les politiques liées au bien-vivre

### **CONTENU DE L'ACTION**

#### **Dès 2023**

#### **Mesure 45 : Créer un Observatoire actualisé de la démographie médicale et de la prévention, en lien avec les dispositifs existants et les communes**

Cet Observatoire est destiné à connaître la situation en temps réel de l'offre de soins sur le territoire de l'agglomération, ainsi que les dispositifs et actions de prévention initiées. Il permettra de rendre compte des mesures prises et de leurs impacts auprès de la population, des professionnels et des élus.

## **Mesure 46 : S'appuyer sur des instances santé intercommunales**

La Commission Santé réunissant les 32 communes du territoire est l'instance dédiée à la concertation et au suivi du PTS dans son versant évaluation. Elle permet la réunion des élus autour des projets en cours et des questions de santé d'actualité ou intéressant l'Agglomération.

Également, un Comité de suivi restreint (émanation du COPIL restreint) aura pour mission de suivre la mise en œuvre du PTS.

### **BUDGET 2023**

/

### **PARTENAIRES**

- Communes

## **Action 15 : Renforcer le lien avec les professionnels et l'ensemble des acteurs de la santé**

### **CONTEXTE ET ENJEUX**

**La santé n'est pas une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.** Il s'agit d'une démarche volontariste. Les actions menées doivent donc être menées avec les institutions et notamment l'État, via notamment l'ARS et la CPAM, mais aussi le Département, la Région...

Les professionnels de santé sont également des acteurs principaux et permettent les retours d'expériences.

Enfin, le grand public, les habitants, parfois patients, ont une expertise à apporter sur le sujet, et peuvent être force de proposition.

### **OBJECTIFS**

- Développer l'interconnaissance et mieux faire connaître les besoins et attentes de l'agglomération
- Assurer une complémentarité constante entre la prise de décision et la mise en œuvre des actions

### **CONTENU DE L'ACTION**

#### **Dès 2023**

#### **Mesure 47 : Institutionnaliser et faire vivre le Comité des partenaires Santé**

Le Comité des partenaires Santé permet, tout comme la Commission le fera avec les communes, de faciliter le dialogue et l'échange des initiatives avec les professionnels et les acteurs de la santé.

### **Mesure 48 : Participer aux instances Santé départementales et régionales et inscrire dans la durée les relations de SBAA avec ses partenaires**

La participation aux instances Santé (réunions ARS, Conseil Territorial de Santé...) par SBAA lui permettra à terme d'élargir son réseau partenarial ainsi que ses initiatives. Cette participation permettra également de favoriser la dimension collective de la santé sur le territoire en centralisant les actions envisagées.

Le CLS est à ce titre un document partenarial essentiel, traduisant les modalités de mise en œuvre des actions partagées entre les signataires.

### **Mesure 49 : Œuvrer avec les acteurs de la santé sur les dispositions ayant un fort impact sur l'installation**

Certaines dispositions peuvent influencer de manière très certaine sur l'installation des professionnels de santé (zonage ARS, classifications Option Tarifaire Maîtrisée de la CPAM (OPTAM), etc). SBAA prendra des initiatives et effectuera des démarches auprès des institutions afin d'adapter ces dispositions et favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire.

## **2023 – 2026**

### **Mesure 50 : Présenter un point d'étape du projet de Santé au Conseil de développement**

L'agglomération présentera, autant de fois que cela soit rendu nécessaire et au moins une fois par an, un point d'étape du Projet Territorial de Santé afin d'organiser une concertation citoyenne dans le champ de la santé.

## **BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL**

/

## **PARTENAIRES**

- Communes
- Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

- Professionnels de santé
- ARS
- CPAM
- CD22
- État
- Région
- Etc...

## Action 16 : Favoriser une approche holistique de la santé sur le territoire

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les déterminants de la santé démontrent que **de nombreux éléments peuvent influencer positivement ou négativement sur la santé** d'un individu. Autrement dit, le système de soins le plus qualitatif et efficient soit-il ne peut, à lui seul, contribuer à préserver le bien-être de la population et lutter contre les inégalités sociales de santé (ISS).

Il convient donc de prendre en considération de **nombreux autres facteurs**, pouvant se trouver dans des politiques annexes à la santé comme l'habitat, les transports, l'urbanisme, le développement durable... Par ailleurs, la création du Comité interministériel pour la santé, en 2014, inscrit à cette occasion dans les institutions, le **principe de l'intersectorialité**.

Notre volonté est aujourd'hui de transposer cette ambition commune à l'échelle de l'Agglomération afin de **ne plus considérer la santé par rapport à l'unique perspective de l'accès aux soins**.

### OBJECTIFS

- Prendre en considération et intégrer les enjeux de santé dans les politiques publiques liées au bien-être
- Favoriser la prise de conscience environnementale de la population et des acteurs
- S'inscrire dans la continuité du PRS4 de l'ARS

## CONTENU DE L'ACTION

### Dès 2023

#### **Mesure 51 : Développer une culture santé-environnement en faisant vivre et évoluer le Conseil Scientifique Santé**

Le Conseil Scientifique Santé de l'agglomération doit permettre de mettre concrètement en application une culture santé-environnement. Sa composition est à redéfinir, ainsi que son animation et ses objectifs.

### 2023 - 2026

#### **Mesure 52 : Déployer l'approche « One Health : Une seule santé » et diversifier les partenariats de l'agglomération**

Le concept « One Health » vise à faire le lien entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes. Mis en avant depuis le début des années 2000, cette approche globale et pluridisciplinaire de la santé est de plus en plus étudiée et mise en application aujourd'hui. Elle vise finalement à prendre en compte l'ensemble des facteurs d'émergence des maladies.

Par ailleurs, l'agglomération dispose d'atouts indéniables pour affirmer sa place au niveau national sur cette nouvelle approche.

#### **Mesure 53 : Développer des actions en santé-environnement sur la base du diagnostic réalisé et en lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)**

En lien avec le futur PRSE4 - 2023 de l'ARS, qui constitue le cadre de référence des actions en santé-environnement sur le territoire breton ainsi que sur la base du diagnostic en santé-environnement réalisé par l'agglomération, diverses actions seront menées avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Plan Alimentaire Territorial (PAT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

## BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL

/

## PARTENAIRES

- ARS
- Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)
- Metabiot
- Communes
- ALEC
- ADIL
- Bailleurs
- Associations
- Ministère de l'Environnement
- Etc...

## Annexe n°1 : Le Budget annuel prévisionnel du PTS de SBAA

Base : Estimation exercice 2023 / Hors-Ingénierie

<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b><u>Investissement</u></b>
Actions de prévention : 15 000,00€	<b>Aides à l'installation (matériel) : 50 000,00€</b>
Sensibiliser pour lutter contre la perte d'autonomie et la sédentarité : 10 000,00€	<u>Salariés (Centres de santé) : 25 000,00€</u> <u>Libéraux : 25 000,00€</u>
Centres de Santé (formations) : 5 000,00€	<b>Aides aux communes (travaux) : 200 000,00€</b>
Accueil des internes et stagiaires : 25 000,00€	<u>Centres de Santé : 100 000,00€</u> <u>Libéraux : 100 000,00€</u>
Centre de ressources : 5 000,00€	
<b><u>Budget Total Fonctionnement</u></b> <b>60 000,00€</b>	<b><u>Budget Total Investissement</u></b> <b>250 000,00€</b>

## Annexe n°2 : Projet d'évaluation du PTS de SBAA

Le programme d'actions du projet territorial de santé constitue le cadre d'intervention de SBAA en matière de santé sur son territoire.

**Document d'orientations stratégiques**, il formalise les **objectifs** que les élus se donnent sur leur mandat, et la stratégie pour les atteindre.

Il précise également le cadre d'analyse qui permettra d'évaluer, année après année, les **effets de cette politique publique sur le territoire**, et de ré-ajuster, le cas échéant, les actions inscrites au PTS.

Ainsi, le cadre de son évaluation se décline en 3 piliers :

- Les objectifs poursuivis par le PTS, c'est-à-dire les effets attendus des actions programmées sur le territoire
- La définition des questions auxquelles l'évaluation annuelle devra répondre
- La déclinaison des outils qui seront déployés pour répondre à ces questions évaluatives

L'évaluation sera menée en fin d'année 2026 – courant 2027. Elle s'appuiera notamment sur l'Observatoire santé mis en place.

### LES OBJECTIFS DU PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ

#### **1. Réduire le recours aux soins et améliorer la santé de la population : la prévention**

- ➔ Réduire la mortalité évitable
- ➔ Réduire les inégalités en santé
- ➔ Réduire les facteurs de risque sur le territoire

#### **2. Améliorer la prise en charge de la dépendance**

- ➔ Permettre le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Aider les aidants

→ Réduire le besoin de soins des personnes âgées et dépendantes

### **3. Améliorer l'offre de soins de premier recours**

→ Une offre densifiée, pour réduire le nombre de patients sans médecin traitant et faciliter l'accès au premier recours

→ Un écosystème de santé complet, du premier recours, aux spécialistes, incluant le paramédical et l'offre hospitalière

→ Un maillage du territoire, ne laissant aucune commune sans solutions

### **4. Une approche collaborative de la santé sur le territoire**

→ Un système de santé partenarial, donnant naissance à des mutualisations, des projets et une vision communes

→ Une approche holistique de la santé sur le territoire

## **UNE EVALUATION ARTICULÉE AUTOUR DE 6 QUESTIONS**

Par souci de clarté et pour assurer la faisabilité de l'évaluation du PTS, 6 questions évaluatives principales ont été définies. Elles seront explorées **chaque année** dans le cadre de l'évaluation.

- 1) L'offre de soins sur le territoire est-elle plus dense et plus accessible ?**  
+ L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé est-elle renforcée (pluralité des modes d'activité, qualité de vie, accompagnement, etc.) ?
- 2) L'offre de soins est-elle répartie équitablement sur le territoire ?**
- 3) La prise en charge des situations de dépendance s'est-elle améliorée ?**
- 4) Le système de santé est-il partenarial et actif ?**
- 5) Les actions de SBAA contribuent-elles à faire reculer la mortalité évitable ?**
- 6) Les actions de SBAA en matière de prévention sont-elles pertinentes au regard de l'action des partenaires et des besoins ?**

Ces questions permettront d'analyser la pertinence, l'efficacité et l'équité des mesures déployées.

## **LES OUTILS DE L'EVALUATION**

L'évaluation s'appuiera sur un panel d'outils, permettant de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'action menée. Ces outils, conçus dès la validation du projet politique, permettront de constituer les analyses nécessaires à l'évaluation, en amont et dès la réalisation des actions.

Ci-après, le projet établi, qui sera à finaliser avec les partenaires et les instances de SBAA :

### **1) L'offre de soins sur le territoire est-elle plus dense et plus accessible ?**

+ L'attractivité du territoire pour les professionnels de santé est-elle renforcée (pluralité des modes d'activité, qualité de vie, accompagnement, etc.) ?

**Indicateurs** (comparés avec les chiffres de 2021 inscrits au diagnostic)

- Nombre de patients sans médecin traitant
- Nombre de médecins généralistes référencés sur le territoire
- Nombre d'installations et de départs
- Nombre de professionnels de santé dans les 4 spécialités en tension
- Nombre de médecins salariés
- Nombre d'étudiants en médecine
- Nombre de stagiaires

### **Autres outils d'évaluation**

- Enquête auprès des étudiants sur les effets des actions SBAA dont ils bénéficient, et les atouts et freins à l'installation sur le territoire
- Entretiens auprès des professionnels de santé sur l'impact de l'aide de SBAA (décision d'installation, vecteur de contact...)

## **2) L'offre de soins est-elle répartie équitablement sur le territoire ?**

**Indicateurs** (comparés avec les chiffres de 2021 inscrits au diagnostic)

- Nombre de patients sans médecin traitant par commune
- Nombre de médecin généraliste par commune
- Prévisions/départs à la retraite
- Patientèle des centres de santé (provenance géographique)

## **3) La prise en charge des situations de dépendance s'est-elle améliorée ?**

**Indicateurs** (comparés avec les chiffres 2021)

- Nombre de bénéficiaires du CIAS
- Nombre de résidents de logements adaptés
- Nombre de participants aux activités de sport adapté

**Autres outils d'évaluation**

- Entretiens partenaires

## **4) Le système de santé est-il partenarial et actif ?**

**Indicateurs** (comparés avec les chiffres 2021)

- Nombre d'exercices coordonnés et nombre de membres
- Nombre de réunions du Comité des partenaires et participants
- Nombre de réunions de la Commission santé et participants

**Autres outils d'évaluation**

- Entretiens avec les partenaires : communes et exercices coordonnés notamment

## **5) Les actions de SBAA contribuent-elles à faire reculer la mortalité évitable ?**

**Indicateurs** (comparés avec les chiffres 2021)

- Indice comparatif de mortalité liée aux comportements (INSERM)

- Indice comparatif de mortalité évitable (INSERM)
- Participation aux opérations de dépistage, pour les cancer les plus présents (donnée DCIR)
- Participation aux opérations de sensibilisation de SBAA

#### Autres outils d'évaluation

- Enquête auprès des bénéficiaires des actions de sensibilisation, pour estimer l'impact des actions sur le comportement à court et à moyen terme

#### 6) Les actions de SBAA en matière de prévention sont-elles pertinentes au regard de l'action des partenaires et des besoins ?

#### Indicateurs (comparés avec les chiffres 2021)

- Cartographie des acteurs de la prévention sur le territoire

#### Autres outils d'évaluation

- Entretiens avec les partenaires

## Annexe n°3 : Projet de « bilan annuel » du PTS de SBAA

En complément de l'évaluation, visant à mesurer les effets des actions communautaires sur le territoire, le PTS fera l'objet d'un bilan annuel, qui sera la revue complète des actions menées au cours de l'année.

Ci-dessous, le cadre de ce bilan annuel, qui sera à finaliser avec les partenaires et les instances SBAA :

- Prévention
- Accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie
- Accès aux soins et démographie médicale
- Dimension collective de la santé

<u>Orientations</u>	<u>Indicateurs d'évaluation</u>
<b>Mesure 1</b>	→ Nombre de campagnes de santé publique relayées à l'échelle de l'Agglomération ? → Nombre de thématiques couvertes ?
<b>Mesure 2</b>	→ Nombre d'actions de sensibilisation / prévention auprès du grand public ? → Nombre de thématiques couvertes ? → Nombre de personnes touchées (évolution, stagnation ou réduction par rapport aux années précédentes) ?
<b>Mesure 3</b>	→ Nombre d'actions réalisées sur la thématique de la prévention solaire ? → Nombre de personnes touchées (évolution, stagnation ou réduction par rapport aux années précédentes) ?
<b>Mesure 4</b>	→ État d'avancement de l'étude ?

<b>Mesure 5</b>	→ Sujets prioritaires de prévention relevés pour les années à venir (témoin de l'évolution de l'état de santé de la population du territoire) ?
<b>Mesure 6</b>	→ Nombre d'actions de prévention-jeunesse réalisées sur le volet de l'alimentation ? → Nombre de jeunes touchés par ces actions préventives ?
<b>Mesure 7</b>	→ Nombre d'actions de prévention-jeunesse réalisées sur le volet des addictions ? → Nombre de jeunes touchés par ces actions préventives ?
<b>Mesure 8</b>	→ Nombre d'actions de prévention-jeunesse réalisées sur le volet du harcèlement ? → Nombre de jeunes touchés par ces actions préventives ?
<b>Mesure 9</b>	→ Nombre d'associations et établissements contactés ? → Nombre d'actions envisagées vs. réalisées ?
<b>Mesure 10</b>	→ Nombre d'actions de prévention diverses effectuées auprès du public jeune ? → Nombre de jeunes touchés par ces actions préventives ?
<b>Mesure 11</b>	→ Nombre de personnes vulnérables repérées sur le territoire ? → Nombre de personnes vulnérables prises en charge ? → Nombre d'actions de prévention réalisées à destination de ce public ?
<b>Mesure 12</b>	→ Nombre d'actions (sensibilisation, conférences, visites dans les USP) réalisées sur la thématique de la fin de vie ? → Nombre de personnes touchées par ces actions thématiques ?
<b>Mesure 13</b>	→ Nombre de psychologues conventionnés dans le dispositif MonPsy qui ont été contacté-e-s ? → Nombre de personnes renseignées sur le dispositif et ses conditions ?
<b>Mesure 14</b>	→ Nombre d'actions de prévention réalisées en santé mentale ? → Nombre de partenaires joints à nos actions ?

	→ Nombre de réunions faites avec la ville de Saint-Brieuc ?
<b>Mesure 15</b>	→ Nombre d'actions réalisées par le CIAS sur le volet de l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie ?
<b>Mesure 16</b>	→ Nombre d'actions à venir / réalisées destinées à favoriser l'attractivité des métiers du maintien à domicile ?
<b>Mesure 17</b>	→ Nombre d'actions d'informations (campagnes, forum, journées découverte...) sur les métiers du médico-social ? → Nombre de jeunes sensibilisés sur les métiers du médico-social ?
<b>Mesure 18</b>	→ Nombre de bailleurs sociaux accompagnés par SBAA pour les travaux d'adaptation des logements HLM ?
<b>Mesure 19</b>	→ Nombre de ménages accompagnés par SBAA pour les travaux d'adaptation de leurs logements ?
<b>Mesure 20</b>	→ Nombre de communes accompagnées sur la construction de nouveaux logements adaptés ? → Nombre de réunions faites avec les élus sur la problématique du logement adapté ?
<b>Mesure 21</b>	→ Nombre de projets liés au futur dispositif « Ma Prime Adapt' » ?
<b>Mesure 22</b>	→ Nombre d'actions de prévention santé à destination du public sénior, réalisées par le CIAS ? → Nombre de personnes touchées par ces actions préventives ?
<b>Mesure 23</b>	→ Nombre d'ateliers de sport-adapté réalisés ? → Nombre et catégories de participants à ces ateliers de sport-adapté ?
<b>Mesure 24</b>	→ Nombre d'ateliers d'activité physique adaptée estimés ? → Nombre de lieux potentiels référencés pour ces ateliers ?
<b>Mesure 25</b>	→ Nombre d'aidants renseignés sur les dispositifs de solution de répit et d'accueil ?

	→ Nombre de dispositifs existants et évolution au fil des années ?
<b>Mesure 26</b>	→ Nombre de prise de contacts avec les associations et les acteurs concernés par la politique dédiée aux aidants ?
<b>Mesure 27</b>	→ Nombre de réunions / temps d'échanges consacrés à la politique des aidants (partenaires, associations...) ? → Nombre d'actions envisagées à destination des aidants ?
<b>Mesure 28</b>	→ Nombre et catégories des professionnels de santé (par catégories) renseignés sur leurs installations professionnelle et personnelle sur le territoire ? → Nombre d'installations de professionnels de santé sur le territoire ?
<b>Mesure 29</b>	→ Nombre de professionnels de santé, par catégories, renseignés sur leurs évolutions de carrière ?
<b>Mesure 30</b>	→ Nombre d'actions de promotion du territoire faites en partenariat avec les Offices de Tourisme et Côtes d'Armor Destination ?
<b>Mesure 31</b>	→ Nombre et catégories de professionnels de santé libéraux accompagnés financièrement par SBAA ? → Nombre de primo-installants arrivés sur le territoire ? → Montant du budget annuel ?
<b>Mesure 32</b>	→ Nombre de communes accompagnées financièrement par SBAA pour la réalisation de travaux dédiés à l'accueil de professionnels de santé libéraux ? → Catégorie des professionnels de santé accueillis ? → Montant moyen par commune ? → Budget annuel dédié ?
<b>Mesure 33</b>	→ Nombre de communes accompagnés financièrement par SBAA pour l'inauguration d'un centre de santé ? → Catégories des professionnels de santé accueillis ? → Montant moyen par commune ? → Budget annuel dédié ? → Nombre de projets intercommunaux en réflexion / réalisés ?

<b>Mesure 34</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de centres de santé accompagnés dans leur coordination (formations communes notamment) ?</li> <li>→ Nombre de dispositifs innovants en réflexion / créés ?</li> </ul>
<b>Mesure 35</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de maîtres de stage sur le territoire par rapport aux années précédentes ?</li> <li>→ Nombre de professionnels libéraux renseignés sur la maîtrise de stage ?</li> </ul>
<b>Mesure 36</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ État d'avancement du schéma intercommunal dédié aux logements vacants ?</li> </ul>
<b>Mesure 37</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'actions (rencontres, évènements professionnels, Murder Party...) réalisées auprès des étudiants en médecine dédiées à la promotion du territoire de l'Agglomération ?</li> <li>→ Nombre de participants par rapport aux années précédentes ?</li> </ul>
<b>Mesure 38</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de bourses attribuées aux internes du territoire ?</li> <li>→ Budget annuel dédié ?</li> </ul>
<b>Mesure 39</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'étudiants en médecine sur le campus par rapport aux années précédentes ?</li> </ul>
<b>Mesure 40</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'étudiants renseignés sur les offres de stages et les opportunités professionnelles ?</li> </ul>
<b>Mesure 41</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'actions réalisées visant à mieux faire connaître le développement des nouveaux métiers de la santé ?</li> </ul>
<b>Mesure 42</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ État d'avancement du périmètre de la CPTS ?</li> </ul>
<b>Mesure 43</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de professionnels de santé accompagnés dans leurs projets de coordination interprofessionnelle ?</li> <li>→ Nombre d'actions réalisées (mise à disposition de salles ou locaux, animation de réunions d'informations...) ?</li> </ul>

<b>Mesure 44</b>	→ Nombre de projets en cours ou réalisés visant à développer la télémédecine ?
<b>Mesure 45</b>	→ Nombre de professionnels / acteurs de la santé / communes renseignés par l'Observatoire de la démographie médicale et de la prévention ?
<b>Mesure 46</b>	→ Nombre de Commissions Santé organisées avec les 32 communes au cours d'une année ?
<b>Mesure 47</b>	→ Nombre de Comités des partenaires organisés au cours d'une année ?
<b>Mesure 48</b>	→ Nombre de participations par SBAA aux instances Santé départementales et régionales ?
<b>Mesure 49</b>	→ Nombre de réunions dédiées aux dispositifs impactant l'installation des professionnels de santé ?
<b>Mesure 50</b>	→ Nombre de réunions réalisées par et avec le Conseil de développement au cours d'une année ? → Productions du Conseil de développement et thématiques traitées ?
<b>Mesure 51</b>	→ Nombre de réunions du Comité Scientifique Santé au cours d'une année ? → Nombre de thématiques traitées ?
<b>Mesure 52</b>	→ Nombre de nouveaux partenaires de SBAA sur le volet « One Health » ? → Nombre d'actions réalisées sur le sujet du « One Health » ?
<b>Mesure 53</b>	→ Nombre de partenaires mobilisés sur le volet santé-environnement ? → Nombre de nouvelles actions réalisées en santé-environnement sur le territoire ?